



## L'ABBL ET L'ACA SALUENT L'ACCORD TRIPARTITE

Luxembourg, le 07 mars 2023

A l'heure où les entreprises et les ménages font face au défi de l'inflation, l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) et l'Association luxembourgeoise des Assureurs et Réassureurs (ACA) continuent de s'investir pour la pérennité de l'économie luxembourgeoise en soutenant l'accord issu de la tripartite du 3 mars 2023. Lors des discussions, les représentants des banques et des assureurs se sont surtout engagés pour le maintien du plafonnement des prix de l'énergie, une mesure importante tant pour les entreprises que pour les ménages. Les engagements obtenus par le gouvernement sur ce sujet sont substantiels. Ces aides ont également un impact important sur la réduction de l'inflation et de ce fait sur l'enclenchement moins rapproché de tranches indicielles au cours de l'année à venir apportant ainsi plus de visibilité aux entreprises dans le cadre de leurs projections budgétaires.

### **Le Luxembourg face à de nombreux défis**

Le Luxembourg fait actuellement face à de multiples défis. Sur fonds d'instabilité géopolitique, la flambée des prix de l'énergie entame le pouvoir d'achat des ménages et pèse sur la rentabilité des entreprises. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêts fait baisser la consommation et également la capacité d'investissement.

Le système d'indexation automatique des salaires, spécifique au Luxembourg, freine les entreprises qui sont obligées de réduire leur marge et de ce fait leur rentabilité. *"L'indexation est extrêmement pesante pour les entreprises à forte intensité de main d'oeuvre, mais également pour des secteurs tels que la banque et l'assurance dont les produits ne sont pas directement indiciables"* souligne Marc Lauer, président de l'ACA. *"Il convient de rappeler que les entreprises du secteur financier européen ont depuis un certain nombre d'années perdus sur le plan de la compétitive par rapport à leurs consœurs américaines et asiatiques. La situation actuelle ne fait que creuser cet écart"*, ajoute Guy Hoffmann président de l'ABBL, *"et peut avoir un impact négatif sur les bénéfices des acteurs du secteur, sur l'emploi et au final sur les recettes fiscales de l'Etat auquel le secteur financier contribue largement."*

### **ACA et ABBL s'engagent pour la pérennité de l'économie du Grand-Duché**

*"Nos deux associations se sont toujours engagées de manière responsable dans la recherche de solutions permettant de pérenniser durablement le secteur financier et assurer la stabilité de notre pays"*, précise Jerry Grbic, CEO de l'ABBL. *"N'oublions pas que notre économie a besoin d'une place financière forte pour financer la transformation digitale et durable de notre société et couvrir les risques y liés."*

D'après Marc Hengen, administrateur-délégué de l'ACA : *"Il convenait que les solutions dégagées par cette tripartite apportent une certaine visibilité aux employeurs, fassent en sorte que le poids de réduire l'impact de l'inflation ne soit pas totalement à leur charge, soulage les ménages et ne mettent pas en péril la capacité de l'Etat à assurer l'avenir."*

En effet, il faut rappeler que les mesures de soutien mises en place ces deux dernières années pèsent sur le budget de l'Etat et risquent de mettre péril sa notation triple AAA indispensable pour le maintien de la compétitive et de la croissance du Grand-Duché.

### **Une situation gagnante pour toutes les parties-prenantes**

Dans le contexte des négociations, ABBL et ACA se sont particulièrement engagés pour le maintien du plafonnement des prix de l'énergie et ont obtenu l'extension de ces mesures à l'ensemble de l'année 2024. Par ce biais, l'inflation pourra être maintenue à 2,8% en 2024 – contre 4,8% selon les dernières prévisions du Statec. La réduction de l'inflation devrait aussi avoir pour conséquence, qu'une seule tranche indiciaire devrait tomber en 2024, a priori en automne. *"Ce seront donc presque 12 mois qui vont s'écouler entre la troisième tranche de*



cette année 2023, annoncée pour octobre, et la prochaine en 2024, offrant une plus grande prévisibilité pour les entreprises," souligne Marc Hengen.

Autre avancée pour les représentants des employeurs : la confirmation de la compensation partielle par l'Etat de l'indexation et ce jusqu'au mois de janvier 2024 inclus (au lieu uniquement de décembre 2023).

La mise en place d'un crédit d'impôt, rétroactif au 1er janvier 2023, équivalant de deux tranches indiciaires, soit 5% réduira la charge fiscale pour les salariés. Selon Jerry Grbic, *"Ce crédit d'impôt améliorera le pouvoir d'achat de nos concitoyens et pourrait renforcer l'attractivité des entreprises en quête de talents."* En 2024, cette mesure sera remplacée par une adaptation du barème de l'impôt à hauteur de 2,5 tranches d'index.

L'ABBL et l'ACA saluent également les mesures en matière de logement. *"Cela fait longtemps que nous réclamons des initiatives dans le domaine du logement, car nous sommes conscients du poids du coût de ce dernier pour nos collaborateurs, notamment les plus jeunes,"* indique Marc Lauer. Et à Guy Hoffmann d'enchaîner : *"N'oublions pas non plus que le prix du logement est un des obstacles les plus importants pour attirer des talents étrangers au Luxembourg, à un moment où toutes les entreprises confondues en ont le plus grand besoin"*

Les responsables de l'ABBL et de l'ACA pointent néanmoins un point d'attention : *"Nous avons donné notre accord aux mesures décidées lors de la dernière tripartite, contre l'engagement du gouvernement à soutenir d'avantage les entreprises dans le financement de leur transition durable et digitale",* rappelle Guy Hoffmann. *"Nous attendons que ce dernier respecte ses engagements en dépit des nouvelles mesures annoncées",* conclut Marc Lauer.

#### A propos de l'ABBL

La mission de l'ABBL est de promouvoir le développement durable de services bancaires réglementés, innovants et responsables. L'ABBL est la plus grande et la plus ancienne association professionnelle du secteur financier. Elle représente le secteur bancaire au sens large, à savoir la majorité des banques établies au Luxembourg, ainsi que les intermédiaires financiers réglementés et autres du secteur y compris les cabinets d'avocats, les cabinets de conseil, les auditeurs, les infrastructures de marché, la monnaie électronique et les établissements de paiement.

L'ABBL fournit à ses membres les informations, les ressources et les services dont ils ont besoin pour opérer sur un marché financier dynamique et dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe. Elle est une plateforme ouverte pour discuter des problématiques clés de l'industrie et pour définir des positions communes à l'ensemble du secteur.

Contact presse : Paul Wilwertz, +352 46 36 60-322, paul.wilwertz@abbl.lu

#### A propos de l'ACA

L'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) est une association créée en 1956 pour défendre les intérêts professionnels et promouvoir le secteur de l'assurance et de la réassurance luxembourgeois.

L'ACA compte 141 membres. L'assurance luxembourgeoise est caractérisée par son orientation tant nationale qu'internationale et par une expertise spécifique et unique en matière de protection des personnes et des biens.

Contact presse : Sarah Lentini, +352 621 981 495, sarah.lentini@aca.lu